

Sud

**TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES**

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

Compte-rendu du Comité technique ministériel (CTM) du 12 février 2015

C'était le premier CTM de l'année après les dernières élections. Nous avons donc eu la joie d'apercevoir le ministre Rebsamen qui nous a fait la grâce de pointer ses guêtres au CTM, le temps de nous délivrer un message absolument vide et creux. Pas d'annonce, pas de déclaration, quelques phrases qui témoignent encore une fois de l'**effacement du ministère du travail dans tous les grands dossiers qui concernent le droit du travail et nos services** : réforme territoriale, loi Macron, loi santé au travail, dialogue social... Tout ça est piloté ailleurs, à Matignon, à Bercy !



Note disciplinaire du 11 décembre 2014 : les syndicats largement unis en demandant le retrait

Après les déclarations préliminaires des organisations syndicales (dont la nôtre, que vous pourrez lire à la fin de ce compte-rendu), **un premier échange a porté sur la note disciplinaire du 11 décembre 2014**. Cette note, faut-il le rappeler, est une ignominie bureaucratique qui vise à criminaliser l'action syndicale et à priver les agents de leurs droits les plus élémentaires, comme celui d'exercer leur droit de retrait en cas de surcharge de travail telle qu'elle fait peser des risques sur la santé. Aux actions qui se déroulent dans de nombreux départements (refus des surcharges, refus d'intérim, droits de retraits, non-participation aux réunions de services sur les objectifs, information des usagers et des syndicats de salariés des difficultés des services...), l'administration n'a trouvé comme seule réponse à la détresse des agents que de brandir la matraque. Et les premières lettres d'avertissement et convocations commencent à tomber. **Les organisations syndicales CGT, SUD, FO, SNUTEFE-FSU et UNSA ont voté une motion demandant le retrait de cette note** (voir en pièce jointe).

Plan de formation 2015 : tout pour le ministère fort et le management, des miettes pour l'emploi et les catégories C

Les moins diplômés sont les moins formés! A partir de 2014, l'INTEFP ne dépense de l'argent que pour les A. Les C et désormais les B sont désormais exclus de l'honorable institut. Pas de formation initiale, pas de formation continue... Pourquoi s'offusquer ?

Pour SUD, les moyens de la formation - à commencer par les dépenses pharaoniques à destination des managers et autres cabinets - doivent être donnés aux C et aux B en priorité.

Voilà ce à quoi le ministère et son organisme de formation préfèrent dépenser les deniers publics, florilège :

- Accompagnement des cadres supérieurs sur leurs nouvelles fonctions + la déontologie du cadre + accompagnement spécifique encadrement + les fondamentaux du management + manager en transversal + Travailler en mode projet
- Le pilotage des politiques publiques par la performance
- RUC regroupement régionaux (2 jours – 240 agents) + Nouveaux RUCs (2 jours, 15 agents) + Séminaire encadrement du SIT (2 fois 2 jours, 45 agents)... *ils mettent le paquet sur la réforme...*
- La conduite du dialogue social interne + communiquer pour accompagner le changement
- Media-training...

Depuis 2008, le ministère a mis en place une cellule pour conseiller les attachés en centrale dans leur parcours de mobilité. Ce sont les formations en management et GRH qui sont, après les formations techniques spécifiques aux métiers du ministère, les plus importantes en nombre de stagiaires : 3401 en 2013. Les formations liées aux « services aux usagers » deviennent littéralement anecdotiques : 61 stagiaires en 2013.

Gageons que toutes ces formations permettront une élévation du niveau de nos managers de compétition. Tous les séminaires ne sont pas des actions de formation mais plutôt de coaching.

Toutes ces fariboles coutent un pognon monstrueux et réduit d'autant les budgets disponibles pour les formations d'autres agents.

SUD a demandé que nous soit fourni le budget de la formation professionnelle ainsi eu la répartition de ce budget par actions de formation.

Nous avons également demandé que nous soit communiqué le bilan et la programmation de la formation dans les régions, de manière à apprécier les efforts de formation faits pour tous les agents. On nous a promis une réponse...

Dans l'attente, SUD a voté contre le plan de formation faute de réponses à nos questions.

Décentralisation – Réforme territoriale

Ce dossier va être traité en interministériel. Au 1^{er} avril 2015, on devrait connaître le nom des Préfets préfigurateurs et des Directeurs régionaux préfigurateurs des Direccte et à l'été le schéma d'organisation des services retenus. Mais on ne sait rien de plus à ce stade...

Cela signifie que ce chambardement des services va encore se dérouler sans qu'une consultation digne de ce nom des instances du personnel se tienne.

SUD a donc demandé à ce que soient communiqués aux représentants du personnel, nationalement et dans chaque région, tous les documents de travail concernant les projets de réorganisation en cours.

Journées de congés volés aux IET

Les IET de la dernière promotion se sont vus sucrer 2,5 jours de congé pour l'année dernière. Les OS ont demandé que soient trouvée une solution pour qu'ils retrouvent ces jours, d'une manière ou d'une autre. Il n'est pas acceptable que l'organisation de la formation, dont est responsable l'administration et l'INTEFP, conduise à une restriction du droit aux congés. L'administration a accepté de revoir la situation.

Voici la déclaration préalable que nous avons faite en introduction de la séance :

Cette année s'ouvre sur une nouvelle mise en perspective des conséquences de la politique gouvernementale vis-à-vis du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Dans moins d'un an, au 1^{er} janvier 2016, les services déconcentrés auront basculé dans une nouvelle organisation, du fait de la double réforme de la « revue des missions de l'Etat » (qui va se traduire par de nouvelles baisses d'effectifs et des transferts de missions vers les collectivités territoriales sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle) et de la reconfiguration des services déconcentrés suite à la réforme territoriale et les fusions de régions. Or, à un an de cette échéance, que peut nous dire l'administration ? Rien.

Il y a fort à parier que ces réformes vont être menées de la même manière que celle dite du « ministère fort » : au pas de charge et dans le désordre, sans tenir compte des nécessités du service public, de la situation des agents, de leur santé au travail. Encore une fois, nous dénonçons les

politiques d'austérité et le management brutal des réformes dont vous semblez vous être fait une ligne de conduite.

Nous demandons, dans l'immédiat, le maintien des services déconcentrés et des implantations dans leur configuration actuelle et de renoncer par avance à toute mobilité forcée.

Comme si la catastrophique réforme des services de l'inspection ne suffisait pas, cette nouvelle année, c'est aussi le passage à l'Assemblée de la loi Macron, nouveau coin enfoncé dans les droits des salariés et nouvel acte de remise en cause des pouvoirs de l'inspection du travail (dont nous ne saurions d'ailleurs rien précisément puisque courageusement, le gouvernement passe par ordonnance pour réformer). En attendant une nouvelle réforme de la santé au travail au printemps (dans une loi Santé), après le salutaire échec de la négociation des partenaires sociaux sur le « dialogue social » (qui prévoyait rien moins que la disparition des CHSCT entre autres délicatesses), c'est donc le premier ministre qui reprend la main sur ce dossier.

S'il y a encore un ministre du travail et un droit du travail à appliquer dans ce pays, il serait judicieux que le ministre se penche sur quelques demandes précises.

La mise en place de la réforme de l'inspection produit une surcharge de travail et une désorganisation permanente pour les services, qui pèse lourdement sur les agents de contrôle et les agents de secrétariat. La seule réponse de l'administration à ces difficultés est la production d'une note disciplinaire honteuse appelant à contrer les éventuels droits de retrait et à sanctionner les refus de surcharge de travail.

Nous vous demandons le retrait immédiat et sans conditions de la note du 11 décembre 2014 et l'arrêt de toutes les procédures disciplinaires contre les agents (ainsi que le retrait de la plainte contre les agents poursuivis en justice dans le cadre du mouvement social contre cette réforme).

Nous vous demandons également de renoncer aux objectifs chiffrés assignés aux agents de contrôle dans certaines régions, alors même que les services sont amputés d'une partie importante de leurs effectifs pendant la période transitoire appelée à durer... combien de temps déjà ? L'entêtement de certaines directions locales fait peser une pression récurrente et insidieuse qui est un véritable facteur de risque pour la santé mentale des agents.

Ce que nous dénonçons depuis le départ du Plan Sapin est en train d'arriver : la mise au pas de l'inspection du travail et sa caporalisation, un interventionnisme de l'autorité hiérarchique dans l'activité des agents de contrôle. Le « peut-être-futur-possible » aéroport de Notre Dame des Landes en Loire-Atlantique a été retiré à l'agent de contrôle compétent territorialement pour être confié à son responsable hiérarchique. Ce n'est pas acceptable et vous devez revenir sur cette décision. Les masques tombent, en effet. Les récentes déclarations de M. Blondel sur les Contrôleurs du travail résiduels à la fin de la période transitoire, reconnaissant ce que nous dénoncions depuis des mois, à savoir leur mise au rebut, sont claires : les contrôleurs du travail qui n'auront pas eu l'EPIT seront virés de section.

Nous demandons à ce que tous les contrôleurs du travail passent au grade d'inspecteur, à l'ancienneté, sans examen professionnel humiliant et inutile.

Si cette réforme ne suffisait pas, les agents sont confrontés à une recrudescence des incidents de contrôle, dont les plus récents (Calvados, Côtes d'Armor), dépassent le cadre de l'obstacle et constitue des faits caractérisés de mises en danger de la vie d'agents publics.

Nous vous demandons de saisir le Parquet pour que des poursuites soient engagées contre les auteurs de ces faits et d'intervenir pour rappeler et réaffirmer publiquement et clairement les prérogatives des agents de contrôle, comme savent le faire vos homologues d'autres ministères lorsque des agents sont agressés.

Nous vous faisons grâce de nos revendications en matière salariale et d'effectifs. Elles n'ont pas changé. Pendant que les profits et les dividendes du CAC40 s'envolent, pendant que s'envolent également des milliards d'évasion fiscale de la part des plus riches, les fonctionnaires et le service public continuent à être les variables d'ajustement des politiques gouvernementales. Cela ne pourra durer éternellement. Nous sommes déterminés à défendre nos missions et à vouloir les exercer normalement et sereinement.